

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SPORTS

**Arrêté du 21 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 20 juin 2012
accordant l'agrément prévu à l'article L. 131-8 du code du sport**

NOR : SPOV2102452A

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 131-8, R. 131-3 et R. 131-6 ;
Vu l'arrêté du 20 juin 2012 portant agrément de la Fédération flying disc France ;
Vu le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 décembre 2018 de la Fédération flying disc France,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 juin 2012 susvisé, les mots : « Fédération flying disc France » sont remplacés par les mots : « Fédération française de Flying Disc ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 janvier 2021.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des sports,
G. QUENEHERVE